



# L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE

## EN FRANCE



**11 MILLIONS**  
de lampadaires



**3,5 MILLIONS**  
d'enseignes lumineuses

## L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE

**41%**

de la  
consommation  
d'électricité  
des communes !

**2**  
MRD €

de coût annuel  
Source ANPCEN

## LA POLLUTION LUMINEUSE...

### EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre  
que les insecticides



### MENACE LA POLLINISATION

**62%**

de visites de pollinisa-  
teurs en moins dans les  
prairies soumises à la  
pollution lumineuse

### PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Jusqu'à 200 mètres  
sous l'océan

### AUGMENTE CHAQUE ANNÉE

en Amérique du Nord  
et en Europe

**+6%**



### LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des LED le  
soir ou la nuit est avérée. Conséquences  
possibles : risques accru de cancer,  
stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

## NOUS POUVONS AGIR !

**12 000**

communes éteignent  
déjà leurs éclairages  
publics la nuit dont  
Tramayes, Mérignac,  
Pessac...

Des études  
montrent qu'il n'y a  
pas plus d'accidents  
de la route sans  
éclairage, ni  
de délits.

**75%**

des français estiment que  
la pollution lumineuse n'est  
pas assez prise en compte  
par rapport aux autres  
pollutions.

Sondage de l'ANPCEN 2018.



## L'ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE

relatif à la prévention,  
à la réduction et à la  
limitation des nuisances  
lumineuses réglemente  
les horaires de certains  
types d'éclairages.

## IL FAUT ALLER PLUS LOIN



extinction des vitrines des  
magasins dès leur fermeture



extinction de l'éclairage public  
hors agglomération dense



interdiction des écrans  
publicitaires



## LES MAIRES

n'ont pas l'obligation  
d'éclairer leur commune,  
ils peuvent demander une  
extinction des lumières



## LES PRÉFETS

peuvent prendre  
des dispositions  
plus restrictives